

# D.E.S D'OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE ET CHIRURGIE CERVICO-FACIALE

Durée : 5 ans

## I. Enseignements (environ 300h)

### A. Enseignements généraux

- Méthodologie de l'évaluation des pratiques de soins et de la recherche clinique et épidémiologique en oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale.
- Organisation, gestion, éthique, droit et responsabilité médicale appliqués à l'exercice de l'oto-rhino-laryngologie et de la chirurgie cervico-faciale.

### B. Enseignements spécifiques

- Principes généraux de chirurgie
- Anatomie, embryologie, développement et physiologie de l'oreille, des cavités rhino-sinusiennes et des voies aéro-digestives
- Principes de génétique, d'immunologie et d'oncologie appliqués à l'oto-rhino-laryngologie
- Pharmacologie (métabolisme, posologie, action et toxicité) des médicaments usuels en oto-rhinolaryngologie
- Explorations fonctionnelles en oto-rhino-laryngologie
- Pathologie de l'oreille
- Pathologie rhino-sinusienne
- Pathologie du larynx et des voies aéro-digestives
- Audio-phonologie
- Cancers des voies aéro-digestives
- Pathologie ORL de l'enfant et du nourrisson, y compris les malformations cervico-faciales
- Traumatologie cervico-faciale
- Pathologie des aires ganglionnaires cervicales
- Pathologie des loges salivaires et thyroïdiennes
- Chirurgie plastique, esthétique et réparatrice cervico-faciale
- Chirurgie des tumeurs cutanées cervico-faciales

- Pathologie du rocher et de la base du crâne
- Organisation et prise en charge des urgences en oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale.

## **II. Formation pratique**

- 6 semestres dans des services agréés pour le D.E.S d'oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervicofaciale, dont 4 au moins doivent être accomplis dans des services hospitalo-universitaires ou conventionnés. Ces semestres doivent être effectués dans au moins 2 services ou départements différents.
- 4 semestres dans des services agréés pour une autre spécialité, dont 2 au moins dans des services de la discipline spécialités chirurgicales. L'un de ces 2 stages doit être effectué dans un service de chirurgie générale, viscérale, vasculaire, thoracique et cardiovasculaire ou orthopédique et traumatologie ; l'autre doit être effectué, soit dans le même type de service, soit dans un service de neurochirurgie, de chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique, ou de chirurgie maxillo-faciale et stomatologie.